



p.a. Tiffany Monnard  
Responsable buvette  
Imp. De la Perreire 5  
1699 Porsel  
077/489.30.67

## FICHE DE LOCATION DE LA BUVETTE DU STAND DE TIR

Date de la location : \_\_\_\_\_ Durée : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Np et Localité : \_\_\_\_\_

No tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Genre de manifestation : \_\_\_\_\_ (fête famille, anniversaire, etc...)

Nombre de personnes : \_\_\_\_\_

- Le prix de location pour une journée s'élève à **CHF 150.00.-** (CHF 100.00.- pour les membres de la société de tir), payable au moyen du bv annexé, au moins 15 jours avant la date de location. Le paiement confirme la réservation.
- La remise et la reddition des locaux sont effectuées en présence du représentant de la société de Tir de Porsel.
- Le parking se trouve sur la place en gravier.
- Les prés alentours, non fauchés, sont à respecter vis-à-vis des exploitants de ces terrains
- **Covid-19, il incombe au locataire de respecter et faire respecter les mesures sanitaires du moment.**

Reddition des locaux :

- La vaisselle et les ustensiles de cuisine sont lavés et rangés
- Les tables sont lavées
- Les locaux (cuisine, buvette, corridor, WC) sont balayés et récurés
- Les décorations apportées par le locataire sont enlevées
- Extérieur et alentours des locaux sont propres et rendus dans l'état avant la location
- Les poubelles, les bouteilles et le Pet sont enlevés par le locataire
- Les verres ou la vaisselle cassée est à annoncer (Fr. 2.00 la pièce)
- Les linges et les produits de nettoyages sont à disposition. Les linges sont lavés par la société de tir de Porsel
- En cas de non-respect de ces prescriptions, les frais de remise en état seront facturés au locataire. L'indemnité est d'au minimum CHF 100.00.-

Le locataire accepte les conditions indiquées ci-dessus.

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_